




Elevage-Environnement
B.P. 20199
44155 ANCENIS CEDEX




INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ELEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR
SOUMIS A « ENREGISTREMENT »

SOCIETE : GAEC AUDEFOIS
ADRESSE : 2 CHEMIN DE L'ETANG DE LA PARDONNIERE
AUDEFOIS
79150 MASSAIS

 : 06.07.77.56.48

Projet : AUDEFOIS 79150 MASSAIS

Auteur : Elisabeth Bouillaud

 : 02.41.49.21.08

Fax : 02.41.49.21.01

Date : novembre 2016



DEMANDE POUR

L'extension d'un atelier avicole avec la construction d'un poulailler de 1700 m²

Cet atelier permettra d'élever 40000 poulets de chair au total sur le site, soit 40000 emplacements.

ou 20825 dindes médium au total sur le site, soit 20825 emplacements

ou 6375 dindes dans le bât. existant et 29750 poulets NA dans le bât. en projet, soit 36125 emplacements.

ou 12000 pintades dans le bât. existant et 28000 poulets dans le projet, soit au maximum 40000 emplacements.

Un poulailler sera construit sur le site de « AUDEFOIS » sur la commune de MASSAIS.

La mise à jour du plan d'épandage sera réalisée dans le cadre de ce dossier.

Un PERMIS DE CONSTRUIRE sera déposé conjointement à ce dossier.

RESUME et MOTIVATIONS DU PROJET :

Le GAEC AUDEFOIS travaille en productions avicole et laitière, sur le site d'élevage localisé au lieu-dit «AUDEFOIS » sur la commune de MASSAIS.

Le GAEC AUDEFOIS (père-fils) a été créé en 1975, avec un cheptel de 50 vaches laitières et 40 hectares en cultures.

En 1979, le premier poulailler a été construit.

En 1984, M. PALLUAULT Vincent a rejoint son père et son frère au sein du GAEC ;

En 1986 M. PALLUAULT (père) a pris sa retraite.

En 1988, afin de développer la production avicole, un deuxième poulailler a été construit.

En 2009, le premier poulailler de 540 m² a été désaffecté.

En 1999 Annette Palluault a rejoint le GAEC, jusqu'en 2012, date à laquelle Clément Palluault s'est installé, avec une augmentation du cheptel laitier.

En 2015 M. Palluault Laurent a pris sa retraite.

Le GAEC AUDEFOIS exploite actuellement 109 hectares et élève un cheptel laitier constitué de 80 vaches et 70 génisses. Il dispose également du poulailler existant de 750 m².

Le site de "AUDEFOIS" bénéficie d'un Récépissé de déclaration n°2047 en date du 14 février 1992 pour 30000 Animaux équivalents volailles.

Le 13 février 2001 la préfecture des Deux-Sèvres a pris acte d'une déclaration pour 27300 AEV. (cf. doc. en annexe 2).

En ce qui concerne l'atelier avicole, nous travaillons principalement en production de dindes, pintades et poulets NA (Nouvelle Agriculture), respectant ainsi un chargement limité, une alimentation sans OGM et avec des bâtiments économes en énergie.

Le poulailler existant de 750 m² a un sol sur terre battue et les volailles de chair sont élevées sur des litières sèches à base de paille broyée.

L'élevage de volailles est à notre sens, une production d'avenir dont nous apprécions la technicité, et la régularité du temps de travail.

De plus, en volailles de chair, les bâtiments sont polyvalents et permettent de répondre à la demande du marché.

Aujourd'hui, après une longue réflexion, nous souhaitons développer notre atelier de volailles hors sol, dans le but de pérenniser l'activité déjà en place sur le site.

Par ce projet, nous envisageons la construction d'un poulailler supplémentaire de 1700 m² sur le site "d'AUDEFOIS ».

Le poulailler projeté sera construit à proximité des bâtiments existants, côté opposé aux habitations des tiers. Le bâtiment sera implanté sur un terrain propriété de Mme Palluault. Les accès sur le site sont existants. Les réseaux d'eau et d'électricité sont existants, seule une extension sera réalisée.

La maison d'habitation des voisins les plus proches est située à 275 mètres du poulailler en projet.

Une réserve incendie est existante sur le site à 140 mètres du bâtiment en projet, elle sera utilisée en cas de sinistre.

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 *Demandeur*

1.1.1 Statut

Nom de la structure :	GAEC AUDEFOIS
Adresse siège social :	2 Chemin de l'étang de la Pardonnrière Audefois 79150 MASSAIS
N° téléphone :	06 07 77 56 48
Profession :	Agriculteur
SIRET :	39136320700013
PACAGE :	079013331
Statut Juridique :	Groupement Agricole d'Exploitations en Commun
Associés :	Mrs PALLUAULT Clément et Vincent
Groupement de producteurs :	VALIANCE

Communes limitrophes dans un rayon de 1 Km autour du projet :	MASSAIS
Communes concernées par le plan d'épandage	MASSAIS BOUILLE LORETZ ARGENTON L'EGLISE LOUZY ST LEGER DE MONTBRUN BRION PRES THOUET ST CYR LA LANDE

1.1.2 Les associés

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance	Date d'installation
PALLUAULT	Vincent	Audefois Massais	08/02/1963	1984
PALLUAULT	Clément	Audefois Massais	27/01/1990	2012

1.1.3 Etat initial – Situation Installations Classées

Le GAEC AUDEFOIS dispose d'un récépissé de déclaration pour un effectif de : **30000 AEV en date du 14 février 1992. Le 13 février 2001 la préfecture des Deux-Sèvres a pris acte d'une déclaration pour 27300 AEV.**
(cf. doc. en annexe 2).

Site concerné : AUDEFOIS

- 27300 Animaux équivalents volailles ou emplacements volailles

1.2 Projet

Dans le cadre de ce projet :

- Une extension de l'atelier avicole sera réalisée sur le site de « AUDEFOIS » sur la commune de MASSAIS avec un passage de **27300 à 40000 volailles** qui seront logées dans le bâtiment existant et dans le bâtiment en projet.

Les fumiers de bovins produits sur le site sont stockés dans une fumière non couverte existante
Les effluents liquides des bovins sont stockés dans une fosse existante.

Une partie du fumier produit par l'atelier avicole sera épandu sur le parcellaire en propre du GAEC AUDEFOIS ayant une superficie agricole utile de 108.79 ha.

Une partie du fumier de volailles produit sera exporté vers 2 exploitations tierces, avec lesquelles un contrat de reprise a été établi (cf. annexe 5) :

- M. ROY David ayant une superficie agricole utile de 99.85 ha.
- SCEA LA BOLINIÈRE ayant une superficie agricole utile de 99.89 ha.

1.2.1 Projet de redimensionnement

Les modifications d'effectifs prévues par ce projet sont donc les suivantes sur le site « AUDEFOIS » :

bâtiments	Effectif déclaré	Etat initial (nb emplacements)	Après projet (nb emplacements)	Nb de lots produits annuellement
Bâtiment existant 750 m ²	27300 AEV	6375 dindes médium Ou 12000 pintades Ou 16500 poulets standards Ou 13125 poulets NA	40000 poulets NA dans les 2 bâtiments Ou 20825 dindes médium au total sur le site ou 6375 dindes dans le bât. existant et 29750 poulets NA dans le bât. en projet Ou 12000 pintades dans le bât. existant et 28000 poulets NA dans le projet	1 lot de pintades 1 lot de dindes médium 3 lots de poulets NA
Bâtiment en projet 1700 m ²				1 lot de dindes médium 4.5 lots de poulets NA

☛ L'atelier de volailles de chair sera soumis à ENREGISTREMENT au titre des Installations classées sous la rubrique 2111-2 (cf. tableaux ci-dessous)

NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rubrique N°	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	Effectif Maximal	Régime de classement A, E, DC, D
2111	<p>Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc., de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques.</p> <p>1. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660.....</p> <p>2. Autres installations que celles visées au 1 et détenant un nombre d'emplacements pour les volailles et gibier à plumes supérieur à 30000</p> <p>3. Autres installations que celles visées au 1 et au 2 et détenant un nombre d'animaux équivalents:</p> <p>a. Supérieur à 20000.....</p> <p>b. Supérieur à 5 000 mais inférieur ou égal à 20000.....</p> <p><i>Nota.</i> – Pour le «1» et le «2», les volailles et gibier à plumes sont comptés en emplacements: 1 animal = 1 emplacement Pour le «3», les volailles et gibier à plumes sont comptés en utilisant les valeurs suivantes exprimées en animaux-équivalents :</p>	40000	A E DC D

	1. Caille = 0,125. 2. Pigeon, perdrix = 0,25. 3. Coquelet = 0,75. 4. Poulet léger = 0,85. 5. Poule, poulet standard, poulet label, poulet biologique, poulette, poule pondeuse, poule reproductrice, faisán, pintade, canard colvert = 1. 6. Poulet lourd = 1,15. 7. Canard à rôtir, canard prêt à gaver, canard reproducteur = 2. 8. Dinde légère = 2,20. 9. Dinde médium, dinde reproductrice, oie = 3. 10. Dinde lourde = 3,50. 11. Palmipèdes gras en gavage = 7.		
--	---	--	--

A = autorisation
 E = Enregistrement
 DC = Déclaration avec contrôle périodique
 D = Déclaration
 RSD = Règlement Sanitaire Départemental

Cet atelier ne sera pas soumis à la Nomenclature : stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés car le GAEC AUDEFOIS stockera 5.1 tonnes de gaz sur le site.

N°	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	A, D, S, C	Rayon km
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 50 t 2. Supérieure ou égale à 6 t, mais inférieure à 50 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t. Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	A DC	1

Le système sera contrôlé et entretenu régulièrement limitant ainsi les risques de fuites de gaz.

Stockage de grains en silos :

L'exploitation du GAEC AUDEFOIS ne relève pas de la rubrique 2160, car la capacité totale des silos sur le site sera de 2250 m³ après projet.

N°	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	A, D, S, C	Rayon
2160	Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable. a) si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m3 b) si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m3, mais inférieur ou égal à 15 000 m3	A DC	3



**PREFECTURE DES DEUX SEVRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
4 RUE DUGUESCLIN
BP 522
79099 NIORT CEDEX 9**

N/réf : 9633/0090/EB/JB
Ancenis, le 15 mars 2017
A l'attention de Mme PILLET

Madame,

Suite à votre demande, nous vous envoyons ci-joint 3 exemplaires supplémentaires (papier) du dossier soumis « à Enregistrement » que nous avons déposé initialement le 1^{er} Décembre 2016 au nom de notre client :

☞ **GAEC AUDEFOIS – 2 CHEMIN DE L'ETANG DE LA PARDONNIERE - AUDEFOIS – 79150 MASSAIS**


Le regroupement des communes ayant eu lieu dans certaines parties de régions au 01 Janvier 2017, la localité de notre producteur a été concernée.

En effet, les communes de Bouillé St Paul, Cersay et Massais sont regroupées sous la nouvelle commune de « VAL EN VIGNES ».

Aussi, nous vous le remettons au nom de :

☞ **GAEC AUDEFOIS – 2 CHEMIN DE L'ETANG DE LA PARDONNIERE - AUDEFOIS – MASSAIS
79290 VAL EN VIGNES**

Vous en souhaitant bonne réception et,
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,
Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.


Elisabeth BOUILLAUD
Chargée d'études « Elevage Environnement »

